

LE PETIT SEMEUR

Le N° : 10 centimes

Bulletin de Lannilis

Abonnement : 4 fr. 50

PARAISANT LE PREMIER DIMANCHE DE CHAQUE MOIS

Dans ce bulletin, un article fait allusion à un épisode opposant Lannilis et Landéda à propos du goémon.

Nous avons vu comment le conseil municipal de Lannilis, qui était maire et procureur de la commune. Nous avons vu combien d'intérêt prenaient ces conseillers aux affaires de la paroisse, en venant une fois par semaine et quelquefois plus au bourg pour leur travail.

Nous avons vu ce qu'ils feront le 18 avril. Le 27 du même mois encore, conseil ; Pierre Caill, procureur de la commune, a trois lois à soumettre :

la première donne l'ordre de mettre des anneaux aux groins des cochons pour éviter que ceux-ci ne fragilisent les fossés et talus ; la deuxième pour défendre la chasse aux chiens jusqu'à la fin des moissons et la troisième pour interdire le creusement dans les chemins pour y prélever terreau, fumier ou purin ; les anciens regrettaient de laisser perdre ces lopins de terre sous les chemins et voulaient en profiter d'une façon ou d'une autre.

Le 2 mai, le conseil se rassemble encore pour approuver ces lois, fut donc demandé aux conseillers d'approuver ces lois, si elles semblaient bonnes, car le procureur de la commune ne pouvait à lui seul approuver ces lois, les trois furent une fois de plus approuvées.

Le 13 mai, Pierre Le Caill fait part encore d'une vieille affaire : la guerre du goémon déclarée depuis longtemps entre Lannilisiens et Landédaens, et qui n'était pas encore complètement terminée. En cette époque Lannilis et Landéda n'était qu'une seule paroisse et Ploudiner était son nom ; tout le monde d'un bout à l'autre de la dite paroisse avait le droit au goémon, sur les deux rivières et les grèves de Brouënnou et Landéda.

Guelet hon deuz penaoz e oue savet Konseil an Ti-Kear, e Lannilis, piou a ioa ebars, piou a ioa Mear a Procureur ar gommun ; guelet hon deuz pebeuz aket a gemere ar gconseillourien-man euz afferiou ar Barrez, o tont eur vech ar zizun pe aliessoc'h d'ar Bourg evit al labour-man ; guelet hon deuz erfin petra a rejont d'an 18 a viz Ebrel.

D'ar 27 euz ar memez miz, Ti-Kear adarre gantho ; Pierre Caill, procureur ar gommun, hen deuz ar vech-man teir lezen da c'houlen digantho : ar genta da rei urz da vinellat ar morc'h a durie er fossiou da freuza ar c'haeou ; d'an eil, da zifen chaséal gant chass, arok fin an eost ; an trede da zifen kleuza toullou var an henchou da zastum enhou manou teil ac hanvoez ; ar re goz a gave diez lezel da goll peziou douar ken kaer ac ar re a ioa dindan henchou ac a glaske profita dioc'h outho en eun doare bennac ; rac ne brofitent ket euz an henchou o veachi pe o pourmen e c'hiz hirio.

D'an eil a viz Mae, ar C'honseil dastumet adarre a zougas an teir lezen goulennet gant Pierre Le Caill : rac karg procureur ar gommun ne oa ket da zougen e-hunan al lezennou ; mez da c'houlen gant ar gconseillourien ho dougen, ma ho kavent mad ; an teir man a ioa adarre kavet mad.

D'an 13 a viz Mae, Pierre Le Caill a doullas kaoz var eun affer goz, eur brezel digorret pell a ioa etre Lannilis a Lanisdeda, a n'eo ket achuet mad aoualc'h en hon amzer-ni hirio : an affer-man eo affer ar bijin.

Lannilis a Landéda ne oant guechall nemed eur memez parrez, Ploudiner e hano ; an oll enghi, euz an eil pen d'eguile, ho doa guir da vijina pen da ben gant an diou ster a gant an aochou, en dro da Vroennou ha da Landéda.

Plus tard, quand on a divisé cette grande paroisse de Ploudiner en deux, les Landédaens ont voulu envoyer les Lannilisiens se promener en ce qui concerne le goémon : un procès fut ouvert entre les deux paroisses, en 1721, devant le tribunal de Brest.

Au mois d'avril 1724, Lannilis gagne le procès. Landéda doit laisser le droit au goémon, mais Landéda pouvait seule, décider de la date d'ouverture et de fermeture de la saison, mais devait prévenir Lannilis de ces dates. Les Landédaens ont donc perdu ce procès. Mais les gars de Brouënnou et de l'Armorique ont la tête dure, perdre pour eux la partie devant le tribunal, ils cherchent à gagner par d'autres moyens ; quand les Lannilisiens arrivent sur les grèves pour la coupe, ils sont reçus à coups de faucilles et de crocs, qui, au lieu de servir à couper le goémon, servaient parfois à faire couler le sang.

Au bout d'une cinquantaine d'années, pensant que la décision du tribunal de 1724 était oubliée, les Landédaens se mettent à déplorer que les Lannilisiens venaient couper le goémon sur leurs rives et le procureur du Roi, ayant oublié la loi des coups de procès-verbaux contre les goémoniers de Lannilis.

L'an 1774, les responsables de la paroisse de Lannilis écrivent au procureur pour lui rappeler la décision de l'ancien procès.

Dans la même année, Monsieur le Curé Bergot, celui que nos grands-parents étaient allés accueillir sur la route du Diouris après la Révolution, écrivit à Monsieur l'Evêque pour lui demander de défendre ses paroissiens : cette lettre a été entre mes mains et je ne vois aucun

Divezatoç'h pa oa rannet ar barrez vras a Bloudiner a great diou anezhi, Lanisdeda a glaskaz kas Lannisilis da bourmen a zivar dro ar bijin : eur proses a zavaz etre an diou barrez ar bloaz 1721 dirac al lez-varn vras euz a Vrest.

Da viz ebrel 1724, Lannisilis a c'hounezas ar proses : Lanisdeda a rankas assanti lezel gantho guir da vijina e c'hiz kent ; evelato Lanisdeda a ioa lezet gantho ar guir da verka ho-unan ar mare euz an troc'h bijin, eb m'ho divije d'en em glêvet gant Lannisilis evit kementse, nemed kas kelou dezho euz an deiz ho divije merket.

Kollet eta ho froses gant Lanisdeda ; mez paotred Broennou ao an Arvor a zo pennou kaled a dud ; kollet ar barti gantho dirac al lez-varn, e klaskchont tu o'e c'hounid a c'hent-all ; pa zigouezo Lannisilis var an aochou da vijina a vije great dezho euz a bep seurt : ar guillotin, ac ar binviji all, elec'h trouc'ha bijin, a serviche avechou da zic'hoada tud.

A-benn eun hanter kant vloaz bennac, o kredi a ioa marteze ankounac'heat barnediguez ar bloaz 1724, Lanisdeda a en em lakeaz da ziskuil d'ar procureur euz a Vrest Lannisilis a teue da vijina var ho aochou ; a procureur ar Roue, ankounac'heat e-leal gantho ar varnediguez koz, a en em lakeaz da skei a daoliou prosez-verbal var bijinerien Lannilis.

D'ar bloaz 1774, pennou parrez Lannilis a skrivas d'ar Procureur da rei dezhan sklerijen var ar proses koz.

Ar memez bloavez, an aotrou Persoun Bergot, an hini a oa bet ho tadou koz oc'h e ziarben var hent an Diouriz, pa oa distro goude an Dispac'h, a skrivas ivez d'an aotrou 'n Eskop evit difen guirou e barresioniz : e lizer a zo bet etre va douarn : n'euz abek ebed, emezhan en

inconvenient à ce que mes paroissiens continuent à ramasser le goémon sur les grèves de Brouennou et Landéda : un droit qui a toujours existé, car il y a assez de goémon dans la mer pour les deux paroisses.

Je n'ai jamais pu savoir quelle réponse donna le procureur du Roi à la lettre de Lannilis et à la prière de l'Evêque, sans doute qu'il fit la sourde oreille, car en 1790, la guerre reprenait de plus belle entre les deux paroisses.

Comme on peut le lire sur les écrits de la mairie de Lannilis ; suite à la réunion du 13 mai 1790, en ce jour, Pierre Caill, fait connaître à ses conseillers que Goulven Landuré du Roual, avait été malmené par les Landédaens par rapport au goémon ; 3 semaines avant le 26 avril, le 30 du même mois, les domestiques de monsieur Landuré avaient été battus par les goémoniers de Landéda et Broënnou.

Le conseil de la mairie de Lannilis écrit sur l'heure au procureur de Brest pour condamner les Landédaens et préserver le droit des Lannilisiens.

Traduction : François Bescond

Pendant de nombreuses années il avait disparu
Et puis, un beau jour, il est revenu
Il a pris place avec beaucoup d'autres objets
Dans ce que j'appelle mon petit musée.

Il est « bouffé aux mites » et plutôt avachi
Son joli pompon est aussi très rabougri
Il a gardé son ruban à légende peu banale
Qui se voulait différente de « Marine nationale ».

C'est en 1943, à Londres, qu'il m'avait été remis
Il m'a promené de « Clapham » à « Picadilly ».
Il m'a amené en Ecosse où, par temps clément,
Il faisait ^{beau} le soir, débiter des boniments.

Il m'a entraîné deux fois sur des bateaux rustiques
Dont les marins se voulaient héroïques.
La guerre finie, j'ai rangé mon « bachi ».
Maintenant il voisine avec mon vieux képi.

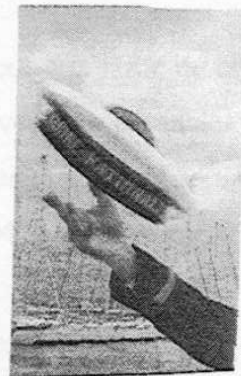
Je les regarde tous les deux avec nostalgie...

e lizer, da lemmel gant va farresioniz ar guir ho deuz bet a viskoaz da vijina var aochou Broennou a Landéda : rac bijin aochou a zo er mor ac en aochou evit an diou barrez.

Ne m'euz ket gellet gouzout c'hoaz pe respount a reaz Procureur ar Roue da Lannilis a da bedennou an Eskop : kredabl a reaz skourn vouzart : rak ar bloaz 1790, a ioa brezel goasso'h eged biskoaz etre tud an diou barrez, dioc'h ma lennomp e skridou Ti-Kear Lannilis, divar ben reunion an 13 a viz mae 1790 ; an deiz se Pierre Le Caill a gount d'ar gonsellourien eo bet goalgasset Goulven Landure euz ar Roual gant Lanisdeda en abek d'ar bijin, teir zizun bennac araok, d'ar 26 a viz Ebrel ; d'an 30 euz ar memez miz, mevellet al Landure ho doa bet adarre emezhan bac'hadou gant bijinerien Broennou a Landéda.

Conseil Ti-Kear Lannilis a skrivas var an heur da Brocureur Brest evit diskuil Lanisdeda a difen guiriou Lannisilis. —

Mon vieux « bachi »



Phops